

Quels sont les services de soutien financier offerts aux Canadiens pendant la pandémie de la COVID-19?



Le gouvernement du Canada a mis sur pied une gamme de programmes et de services visant à aider financièrement les Canadiens touchés par la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). En voici les faits saillants.

Avantages pour les entreprises

Dernière mise à jour: 29 Avril 2020

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

Cette subvention salariale correspond à 75 % du salaire de l'employé (jusqu'à 847 \$ par employé) jusqu'à concurrence de trois mois, rétroactivement au 15 mars 2020.

Admissibilité

- Les employeurs (à l'exception du secteur public) qui font face à une baisse d'au moins 15 % de leurs revenus en mars 2020 et d'au moins 30 % en avril et en mai - tous les secteurs de l'économie,
- Les employeurs qui ne sont pas admissibles pourraient bénéficier d'une prestation de subvention salariale équivalant à 10 % des salaires au cours d'une période particulière, soit à compter du 18 mars et au plus tard le 20 juin 2020.

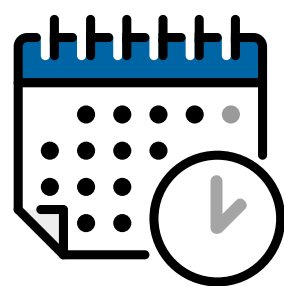


Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

- Offrir des incitatifs aux propriétaires d'immeubles commerciaux afin de réduire le loyer des petites entreprises d'au moins 75%. (Plus de détails à venir)

Comment faire une demande: Consultez la section « Mon dossier d'entreprise » dans le portail en ligne de l'ARC à partir du 27 avril.

Report des versements d'impôt sur le revenu



- Les entreprises peuvent à présent reporter le paiement des montants de l'impôt sur le revenu jusqu'au 31 août 2020.
- Les entreprises peuvent à présent reporter jusqu'au 30 juin 2020 les versements de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, ainsi que les droits de douane à l'importation admissibles.

Accès au crédit

Le nouveau Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes d'Exportation et développement Canada offre des prêts pouvant atteindre 40 000 \$ aux entreprises admissibles. Celles-ci peuvent aussi tirer parti d'une exonération de prêts de 25 % (jusqu'à concurrence de 10 000 \$).



Comment faire une demande : consultez le site Web CANADA.CA pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

CONSEILS UTILES

Prenez garde à l'hameçonnage

Il y a de plus en plus d'appels de prospection téléphonique et d'hameçonnage par textos au Canada, voire dans le monde, depuis le début de la pandémie. Rappelez-vous de ce qui suit : ne cliquez jamais sur les liens menant aux pages de « l'ARC » qui se trouvent dans des textos et ne fournissez pas de renseignements personnels par téléphone.



Liquidez toute dette

Il peut être facile de profiter de tous les reports de paiements en cette période difficile. Rappelez-vous que vous devrez éventuellement effectuer ces paiements. Vous ne voulez pas vous retrouver devant une montagne de factures lorsque la maladie sera enrayée.



Nous sommes là pour vous aider en cette période difficile. Nos spécialistes en endettement croient fortement qu'il est nécessaire d'informer nos clients et de leur offrir les outils dont ils ont besoin pour prendre les meilleures décisions financières possibles. Laissez-nous vous aider dès aujourd'hui.

4Pillars.ca ou 1-866-690-DEBT (3328)

Liens utiles

- Consultez la page Web du gouvernement du Canada au www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html
- Composez le numéro de la ligne d'information sur le coronavirus du gouvernement du Canada au 1-833-784-4397, ouverte de 7 h à minuit (HNE), tous les jours de la semaine.
- Consultez le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 du gouvernement du Canada au www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html
- Consultez le guide de préparation à la pandémie de la Chambre de Commerce du Canada pour aider les entreprises d'ici à composer avec la nouvelle réalité dans les jours et les semaines à venir.
- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, communiquez avec votre agence de santé publique locale ou votre fournisseur de soins primaires.

Nota : Tous les renseignements utilisés dans la présente se trouvent publiquement dans la page Web suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>.